



Témoignage



Informations



Données Techniques



Point Vigilance



Agenda

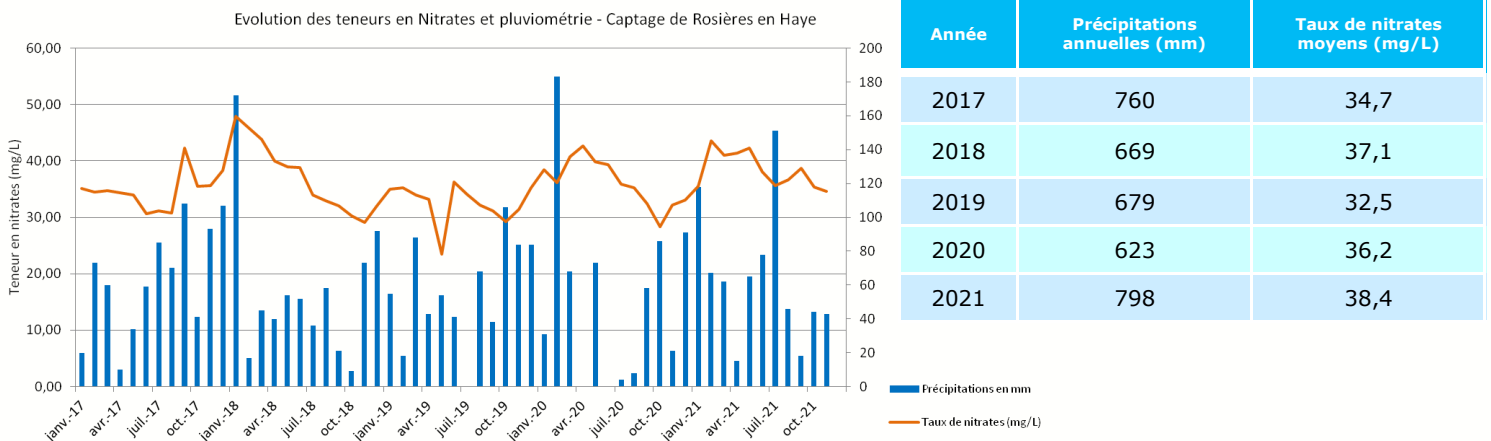


Le savez-vous ?

Quoi de neuf sur le plateau de Haye ?



Le territoire Esch Plateau de Haye présente une agriculture peu impactante sur la qualité de l'eau au regard des prélèvements effectués en 2021. Une légère dégradation de la qualité des cours d'eau due à la concentration en nitrates est cependant à signaler, bien que ce phénomène ne soit pas propre au secteur et est fortement lié aux aléas climatiques de ces dernières années.



Concernant les produits phytosanitaires, le bilan est plutôt positif avec une absence de pics élevés. Cela peut traduire une maîtrise des pollutions ponctuelles. Les tendances semblent s'orienter à la baisse et seront à confirmer dans le temps. Le captage Grenelle de Rosières-en-Haye présente une baisse de ses concentrations en produits phytosanitaires.

Les 20 années d'animation Agri-Mieux sur le territoire Esch Plateau de Haye portent leurs fruits. Les risques de pollutions aux nitrates et aux phytosanitaires se sont grandement affaiblis au fil des années. Les leviers actionnés ne sont plus uniquement tournés vers le raisonnement de la dose à appliquer mais plutôt vers une approche globale et territoriale.



<https://youtu.be/JMvzxyG3DjU>

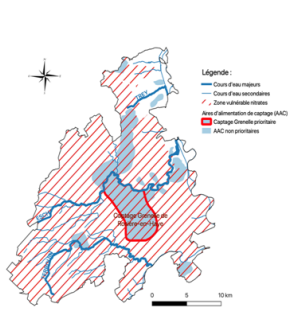


Le 10 décembre 2021, la commission d'agrément rendait son avis sur cette opération. De nouveaux enjeux ont été identifiés sur ce territoire : l'avenir des prairies, le drainage et le développement de la méthanisation. **L'opération est reconduite pour 4 ans** pour traiter ces thématiques avec une vision systèmes de culture, résilience des exploitations agricoles et performances des systèmes BNI.



Retour sur 4 années d'animation sur le territoire

Démarche partenariale sur le Plateau de Haye



Un territoire rural de 49 communes en zone vulnérable avec environ **227** agriculteurs concernés sur le territoire



Bassin versant sur le département de **Meurthe-et-Moselle** et totalement inclus dans le périmètre du **Parc naturel Régional de Lorraine**



26 040 ha de SAU dont 6 515 ha en prairies et plus de 19 000 ha de terres labourables



3 cours d'eau : **Esch, Trey Et Terrouin**



ACTIONS D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENT

- Agriculture et changement climatique : quels impacts, quels leviers d'atténuation et d'adaptation?
- Pas de colza cette année? Nous vous proposons quelques solutions, profitez-en pour revoir vos rotations.
- Importance des éléments paysagers en agriculture
- Cultures BNI : les méteils

ACTIONS HISTORIQUES DE CONSEIL SUR LA GESTION DE L'AZOTE

- Les outils de pilotage de l'azote : adapter la dose en interrogeant la pente
- Azote : enjeux économiques et environnementaux
- Les interventions azotées sortie hiver : gérer au mieux la fertilisation
- Gérer la fertilisation avec les pesées de colza
- Piloter l'azote avec les outils d'aides à la décisions : exemples du N testeur

ACTIONS D'INFORMATION ET DE VEILLE REGLEMENTAIRE

- Chantiers phytosanitaire : prévenir les risques sur la santé et l'environnement
- Plan ECOPHYTO : quelles avancées?
- Les zones de non traitements focus sur les ZNT riverains
- Méthanisation vertueuse : bonnes pratiques de méthanisation
- Pollution ponctuelles et diffuses
- Agrimieux Esch plateau de Haye : une référence dans la préservation de la qualité de l'eau

ACTIONS SYSTEMES ET FILIERES

- Agriculture et apiculture
- Fonctionnement du sol : première approche par la matière organique
- Enjeux et objectifs de la mise en place de couverts
- Méteils
- Préserver la ressource en eau avec les cultures à bas niveaux d'impacts : exemple du soja
- Agriculture biologique et qualité de l'eau
- Produire en réduisant les impacts
- Auxiliaires, partenariat gagnant-gagnant
- Méthanisation vertueuse
- Porte ouverte et découverte des systèmes en agriculture biologique
- Cultures BNI : le soja



Notes techniques

Vidéos

Journées techniques

Vous souhaitez faire reconnaître et valoriser vos pratiques environnementales ?



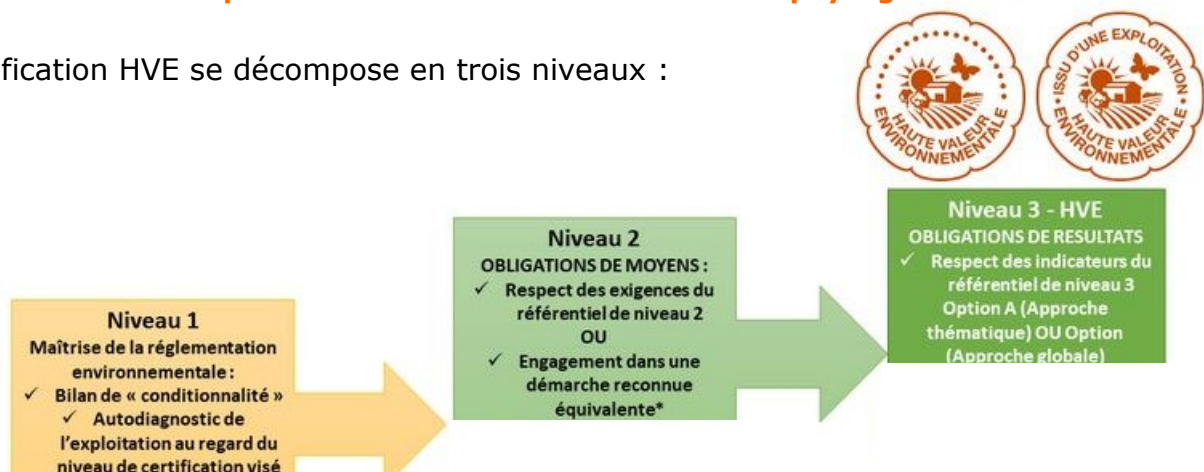
La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle vous propose toujours de vous accompagner dans cette démarche !

La **Haute Valeur Environnementale** est un dispositif de certification issu du Grenelle de l'Environnement (2007) et encadré par les pouvoirs publics. Cette certification concourt de façon majeure à la **valorisation de la démarche agro-écologique**, initiée en 2012 par le Ministère de l'Agriculture. **HVE a pour objectif d'identifier et de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.**

Elle s'inscrit comme une mention valorisante qui concerne la **globalité de l'exploitation agricole**. Elle est complémentaire des autres modes de valorisation des produits qui sont spécifiques à une filière, à un territoire, à un mode de production ou à une qualité de produit.

La démarche pour l'obtenir est entièrement volontaire, ce signe de qualité concerne la stratégie globale de l'exploitation. Elle permet de réduire la pression des pratiques agricoles sur l'environnement en termes de qualité de l'air, de climat, de qualité de l'eau, du sol, de la préservation de la biodiversité et des paysages.

La certification HVE se décompose en trois niveaux :



L'obtention de l'attestation "Haute Valeur Environnementale" validée par un organisme certificateur s'inscrit dans une **stratégie** d'accompagnement des exploitations agricoles en répondant aux **besoins du marché** et aux **attentes des citoyens et du consommateur**.

Cette attestation, valable 3 ans, implique des **obligations de résultats**, évalués par des indicateurs précis, concernant la biodiversité, la protection phytosanitaire, la fertilisation et la gestion de l'eau.



La certification environnementale HVE vous permet d'accéder directement aux éco-régimes de la nouvelle PAC 2023 !



Exploitations concernées

Pour pouvoir bénéficier d'un appui à la certification HVE, les exploitations devront avoir déjà engagé une démarche visant un système à bas niveau d'impact.

Les cultures à **bas niveaux d'impacts** sont des cultures qui utilisent peu d'intrants (produits phytosanitaires et fertilisants), permettant ainsi de protéger l'environnement et en particulier la qualité de l'eau.

On retrouve parmi ces cultures : les fourrages (luzerne, sainfoin, méteils...), le sarrasin, le chanvre, la biomasse énergie (miscanthus, TTCR/TCR...).... L'ensemble des cultures en Agriculture Biologique est aussi inclus dans cette définition.



L'introduction de ce type de culture dans l'assolement présente un double avantage :
—> Limiter l'application d'intrants sur l'exploitation, soit directement par rapport à la culture BNI implantée, soit avec l'effet indirect de la réduction de la pression maladie/ravageurs sur l'ensemble des cultures due à l'allongement de la rotation
—> Sécuriser voire améliorer le revenu des exploitations agricoles

Les opérations AGRI-MIEUX font la promotion des cultures à bas niveaux d'impacts depuis 4 ans. Plusieurs cultures ont été testées comme le tournesol, le soja, les CIVE ou encore les céréales immatures. D'autres restent encore à tester comme la silphie ou les sorghos.

La culture à bas niveau d'impact par excellence reste la prairie. Les prairies constituent un filtre naturel pour piéger les nitrates et sont essentielles à l'équilibre écologique des territoires. L'herbe, présente toute l'année sur le sol limite l'érosion et filtre les eaux qui pourraient être polluées, elle joue un rôle de dispositif tampon. Les prairies sont peu fertilisées et leurs sols riches en matière organique et leur couvert prairial permettent de limiter les pertes de nitrates et l'entraînement des molécules phytosanitaires par ruissellement de surface et par érosion.



Aussi pour pouvoir accéder à un appui à la mise en place de la certification HVE, l'exploitation devra obligatoirement répondre à un des critères suivants :

- Etre engagée dans une MAE remise en herbe ou polyculture-élevage
- Etre engagée dans la **marque « PARC »**, cette démarche HVE venant en complémentarité
- Avoir dans son système de cultures (hors prairies permanentes) au minimum 20 % de **cultures à bas niveau d'impact**
- Etre engagé en Agriculture Biologique

Le diagnostic HVE sur vos exploitations, obtention du niveau 1 et préparation du niveau 3, est partiellement pris en charge alors n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous soit rendez-vous individuel soit formation collective VIVEA !



CRESPE Camille
06-82-82-84-93
ou
PARISOT Chloé
06-82-69-83-39



Crédit d'impôt

- jusqu'à 2 500 € en exploitations unipersonnelle (EARL, SARL, EI...)
- jusqu'à 10 000 € en GAEC



**Formation collective le
01 février ou le 08 mars à Laxou
Inscription au 03 83 93 34 93**

Partenaires Techniques :
Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle :
Camille CRESPE : 06.82.82.84.93 - Julien BASUYAUX - 06.82.69.83.34.
EMC2 : Olivier SAMSON - 03.29.90.93.45.
Coopérative Agricole Lorraine : Didier ANTOINE - 03.83.81.03.59.

Action cofinancée par :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Liberté Égalité Fraternité

